AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-5-70 058198

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 TOULOUSE

- Supplément N° 1 au bulletin N° 116 de Mai 1970 -

1970-16

AVERTISSEMENT

/ARBRES FRUITIERS/

Tavelures du pommier et du poirier

En raison des risques persistants (ascospores + conidies des taches apparues dans les vergers mal protégés en début de saison) et des importantes chutes de pluie qui ont lessivé le dernier traitement, il est recommandé de faire une nouvelle application dès réception.

INFORMATIONS

Oïdium du pommier

Ce champignon se développe abondamment depuis quelques temps dans les vergers où existaient des infections primaires (rameaux blanchis et bourgeons infectés). Ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure du pommier.

Gnomonia - Anthracnose (Coccomyces hiemalis) du cerisier

Dans les vergers où l'on a constaté, l'année dernière en particulier, une attaque généralisée du feuillage (accompagnée de la chute prématurée dans le cas du Coccomyces) par ces champignons, il est conseillé d'effectuer un traitement fongicide avec l'un des produits suivants : Doguadine (90 g/hl M.A.), Phaltane (100 g/hl M.A.), Manèbe (160 g/hl M.A.), Oxyquinoléate de cuivre (50 g/hl M.A.), sauf en pépinière pour ce dernier produit.

/VIGNE/

Mildiou

Nous rappelons les termes du bulletin précédent.

Black-rot

L'émission des germes hivernants (ascospores) se poursuit à l'occasion des chutes de pluie. Seulement dans les quelques foyers identifiés l'année dernière, appliquer dès que possible un traitement avec l'un des produits cités dans le bulletin N° 114 de mars 1970.

Oïdium

Dans les vignes sensibles, un premier traitement pourrait être effectué, au cours d'une journée chaude, soit par poudrage soit par pulvérisation quand les pousses auront atteint 5 à 7 cm de longueur.

/CULTURES LEGUMIERES/

Rouille de l'ail

Nous rappelons les termes du bulletin du 13 avril.

P.1.210

Teigne du poireau

Actuellement, on peut remarquer quelques débuts de pénétrations de jeunes chenilles dans les cultures d'ail ou de poireaux. Surveiller les plantations et si l'on constate une infestation élevée, intervenir avec l'un des produits suivants en s'efforçant de mouiller le coeur des plantes : Parathion éthyle (25 g/hl M.A.), Parathion méthyle (40 g/hl M.A.), Diazinon (25 g/hl M.A.), Malathion (75 g/hl M.A.), Lindane (30 g/hl M.A.), D.D.T. (100 g/hl M.A.).

Pourriture grise du fraisier

Nous rappelons les termes du bulletin du 21 avril.

Mouche des semis sur haricots

Traitement des semences : ce traitement n'a qu'une efficacité limitée si les larves sont trop nombreuses et la levée trop longue. On peut employer l'un des produits suivants (par kilo de graines) : Diéthion à 1,5 g de M.A., Trichloronate à 0,75 g de M.A., Chlorfenvinphos à 0,75 g de M.A., Carbophénothion à 1,25 g de M.A.

BALMA, le 8 MAI 1970

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de Balma.
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX